



Demande de prix

Référence : LOGE EES-1 2019-2020

1. Identification de la personne publique :

ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG (EES)

2 Rue Peter Schwarber

CS 60014

67015 STRASBOURG CEDEX

Représentée par : Monsieur Olivier TEDDE, Chef d'établissement

Téléphone : 03 88 348 220

Email : ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr

Comptable assignataire : M. Nicolas Mazerand, Agent Comptable du Lycée Rostand de Strasbourg.

2. Durée du contrat :

Le contrat sera passé pour une période de **12 mois** du **1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020**, avec possibilité d'une reconduction de 12 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 septembre 2021.

3. Objet du contrat :

Accueil et orientation du public et des usagers de l'établissement (voir « point 4. »), du lundi au vendredi de 14h45 à 18h15, soit 3h30 par jour sur 5 jours. Ceci uniquement pendant les périodes de cours (hors périodes de congés scolaires de la zone B).

Accueil et orientation du public et des usagers de l'établissement (voir « point 4. »), à l'occasion d'évènements de rayonnement ponctuels (en semaine ou le weekend).

4. Description des prestations attendues :

Il est attendu du prestataire retenu qu'il assure la mission d'accueil qui consiste à « recevoir, renseigner, identifier et orienter les personnes et les usagers des établissements et le public y accédant, contrôler l'accès aux locaux et assurer la transmission des messages oraux et les documents écrits ».

Ces prestations intègrent la tenue du registre et la gestion des badges à l'entrée de l'établissement (attribution, impression etc...) mais aussi un contrôle visuel de la vidéo surveillance du parking du garage à vélos avec alerte de la direction de l'EES si nécessaire. Le personnel d'accueil assurera également la transmission du courrier, des colis ainsi que des messages oraux ou documents écrits (entrants et sortants).

5. Conditions de réalisation des prestations :

Le titulaire aura pour référence les engagements du référentiel Marianne, accessibles via le lien suivant :

http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/referentiel_marianne_vf_juin_2013.pdf

La personne chargée de l'accueil devra arborer une tenue correcte intégrant un visuel de reconnaissance de sa fonction d'accueil.

Il est également demandé une pratique courante de l'anglais compte tenu du public accueilli.

6. Pénalités :

Par dérogation à l'article 14 du CCAG-FCS, en cas de retard dans l'exécution et la livraison des prestations, au vu des délais fixés à l'article 2, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité égale à 50% (cinquante pour cent) du montant de la prestation inexécutée ou exécutée tardivement. Le titulaire devra dédommager l'EES de toutes les pertes engendrées par son manquement.

Outre l'application éventuelle des pénalités, l'EES se réserve le droit de faire exécuter sa commande par un autre prestataire aux frais et risques du titulaire.

Le cas échéant, le marché peut être résilié aux torts de l'opérateur économique en application de l'article 29 du CCAG-FCS.

7. Engagements du prestataire :

Le prestataire s'engagera à :

- Assurer la prestation d'accueil dans les conditions énoncées plus haut et le *remplacement immédiat* du personnel en cas d'absence de l'hôtesse/l'hôte d'accueil. Les modalités pratiques de remplacement devront impérativement figurer dans l'offre de prix.
- A ne pas sous-traiter la prestation.

8. Modalités de règlement :

Le prestataire déposera une **facture mensuelle détaillée** sur CHORUS selon les modalités pratiques jointes en annexe. Le numéro d'engagement sera la référence du marché :

LOGE EES-1 2019-2020

Sur laquelle figurera, outre les mentions légales :

- Le nom, numéro de Siret et adresse du créancier,
- Le numéro IBAN + BIC,
- Les références du contrat,
- Les références de la commande,
- La prestation exécutée,
- Le montant hors TVA,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant total des prestations exécutées.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique en vigueur, par mandat administratif. Le délai global de paiement des sommes dues au titre du présent marché est de **30 jours à compter de la date de réception de facture** présentée par le titulaire.

9. Critères d'attribution du marché :

Le marché est attribué à l'offre jugée la meilleure en considération des critères d'appréciation suivants avec leur pondération :

- | | |
|---------------------------------|------|
| - Prix | 40 % |
| - Qualité des services associés | 60 % |

Il sera uniquement répondu aux questions déposées sur la plateforme AJI.

10. Date limite de transmission des offres :

Les offres devront parvenir sous forme dématérialisée **uniquement** au service de Gestion de l'EES au plus tard le

29 août 2019 – 17h00.

Exclusivement et uniquement sur la plateforme AJI : <http://site.aji-france.com/>

11. Délai de validité des offres :

60 jours.

12. Délai d'exécution :

Les prestations devront être exécutées du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

13. Notification :

L'attribution du marché sera validée par l'émission d'un bon de commande transmis au prestataire retenu avec le contrat signé. Un avis d'attribution sera déposé sur la plateforme AJI.

14. Résiliation :

Le marché arrivera à échéance à la date prévue par le contrat.